

Image not found or type unknown



Ouverture de compte courant

Par **Miglopes**, le **24/02/2014** à **11:39**

Bonjour a Vous!rnJe suis marié et nous avons naturellement déjà un compte courrans. Nous sommes en face de séparation... rnMa question en cas de probleme financier sur le compte actuel, si les dirigeants deliberement de cet meme enseigne peuve interferé sur mon future ouverture de compte personel et naturellement mon préjudice ou dois je par securité ouvrir un autre compte sur une autre banque? rnmerci de votre soutiens et conseils!rnCordialement, Miglopes

Par **moisse**, le **27/02/2014** à **09:03**

Bonjour,rnEn clair :rn* vous êtes face à votre miroir, mais aussi en phase de séparation de votre conjoint.rn* Vous vous demandez si un incident sur votre compte bancaire actuel pouvait avoir des conséquences sur un autre compte bancaire existant ou à venir.rnLa réponse est oui. En cas d'interdiction bancaire, celle-ci sera étendue à la totalité des comptes possédés par ledit interdit.

Par **Miglopes**, le **28/02/2014** à **15:05**

Merci pour votre soutiens et réponse!rnjn'aurais besoin a nouveau d'une reponse de votre part svp je ne veut paretre abusif mais mon conjoint independement du "non divorce" peut elle reprendre un appart sans mon "consentement" avec mes trois enfants?rnMerci cordialement;miglopes

Par **moisse**, le **05/03/2014** à **14:01**

Bonjour,
Votre conjoint dispose de la capacité juridique et peut donc signer un bail sans votre consentement.
Reste après l'impact sur la procédure de divorce en cours (solidarité, abandon domicile conjugal...) mais c'est un autre problème.